



SANTÉ MENTALE, ITINÉRANCE ET DÉPENDANCE

Mémoire présenté
dans le cadre de la
consultation nationale sur les
prochaines orientations :

*Vers une vision renouvelée,
intégrée et cohérente
en matière de santé mentale,
itinérance et dépendance.*



Ce document a été réalisé par la
**Corporation de développement communautaire
(CDC) ICI Montmagny-L'Islet**

Sous la direction de :
Claire Jacquelin et Guy Drouin, à la codirection

Rédaction :
Claire Jacquelin, codirectrice
Audélie Quirion, chargée de projets
Zachary Dubé, travailleur de rue

Design graphique :
Marie-Josée Kidd, chargée de projets en communication

Document déposé le 4 juin 2026

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	2
INTRODUCTION	2
PRÉSENTATION	3
MÉTHODOLOGIE	5
ITINÉRANCE	6
CONSTATS	6
ENJEUX, DÉFIS, PROBLÈMES	8
PISTES DE SOLUTIONS	9
SANTÉ MENTALE	11
CONSTATS	12
ENJEUX, DÉFIS, PROBLÈMES	13
PISTES DE SOLUTIONS	14
DÉPENDANCE	16
CONSTATS	17
ENJEUX, DÉFIS, PROBLÈMES	18
PISTES DE SOLUTIONS	19
RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES SERVICES	21
AUTRES ÉLÉMENTS	23
CONCLUSION	25
BIBLIOGRAPHIE	26
ANNEXE	27

LISTE DES ACRONYMES

CISSS-CA	Centre Intégré de Santé et Services Sociaux de Chaudière-Appalaches
CDC	Corporation de Développement Communautaire
HLM	Habitation à Loyer Modique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MRC	Municipalité Régionale de Comté
PSL	Programme de Supplément au Loyer
SAPA	Soutien à l'Autonomie des Personnes Âgées
SPA	Substances Psycho Actives

INTRODUCTION

Autrefois associés aux grands centres urbains, les enjeux liés à la santé mentale, à l'itinérance et aux dépendances occupent, depuis quelques années, une place grandissante dans les préoccupations locales et régionales de notre territoire. Parfois interreliées, ces réalités influencent directement la qualité de vie des personnes concernées, tout en ayant des répercussions importantes sur les collectivités. Elles représentent également des défis majeurs pour les organisations et les institutions appelées à accompagner ces personnes. Dans la région de Chaudière-Appalaches, et plus particulièrement dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, composées d'une ville-centre et de nombreuses petites municipalités réparties sur un vaste territoire à faible densité de population, ces enjeux sont amplifiés par divers facteurs, notamment l'éloignement géographique, les difficultés de transport, la présence de secteurs économiquement défavorisés ainsi que la rareté de certaines ressources spécialisées et de services de proximité.

Dans le cadre de la consultation nationale « *Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance* », la CDC ICI Montmagny-L'Islet a souhaité recueillir la voix des organismes communautaires et des partenaires de son territoire. Le présent mémoire vise à faire connaître les réalités observées sur le terrain, à mettre en lumière les principaux enjeux et défis rencontrés ainsi qu'à proposer des pistes d'action permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec des enjeux de santé mentale, d'itinérance ou de dépendance, tout en contribuant au mieux-être des collectivités.

Les participants ont notamment souligné l'importance d'améliorer l'accès aux services, de soutenir davantage les organismes communautaires, de renforcer les services de proximité et de favoriser une meilleure intégration ainsi qu'un meilleur arrimage des services entre les différents réseaux.

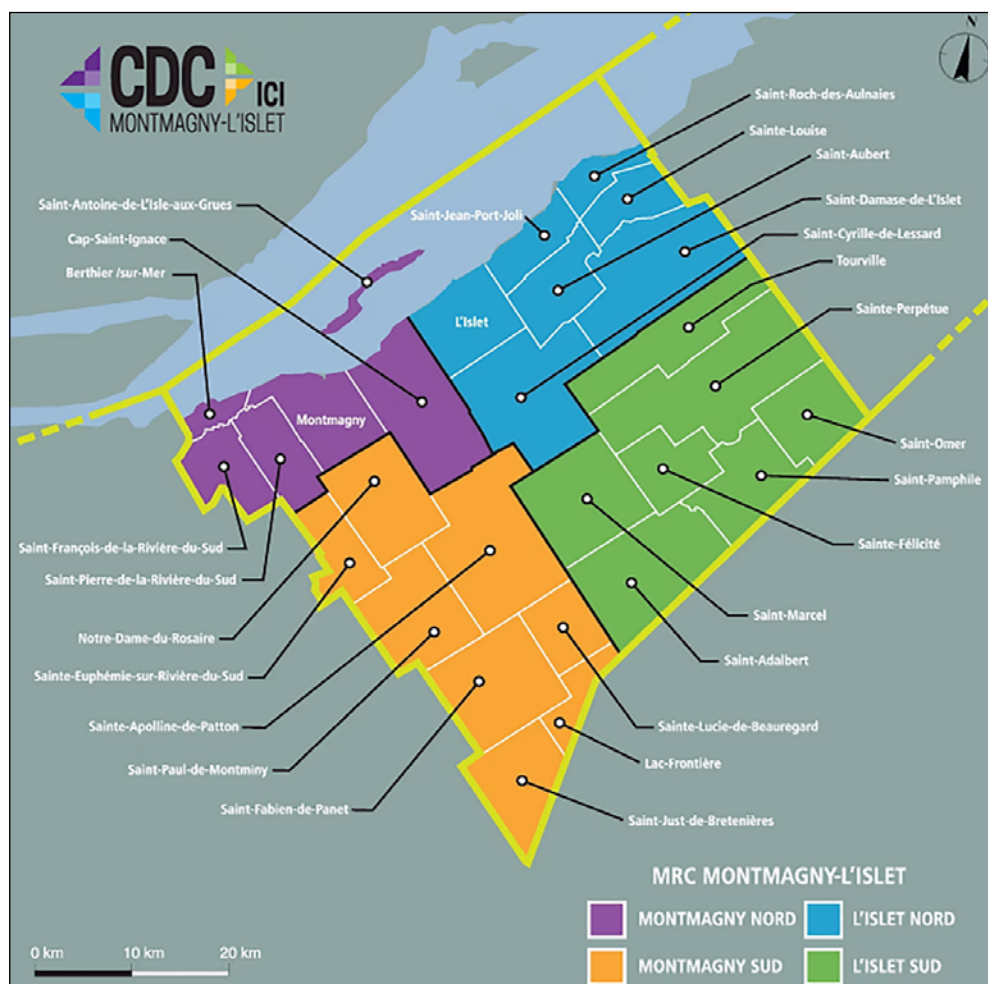
Par ce mémoire, la CDC ICI Montmagny-L'Islet tient à saluer la démarche entreprise par le gouvernement et souhaite contribuer à l'élaboration des prochaines orientations gouvernementales en mettant de l'avant les réalités propres à notre territoire majoritairement rural ainsi que les solutions identifiées par les acteurs qui œuvrent quotidiennement auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

PRÉSENTATION

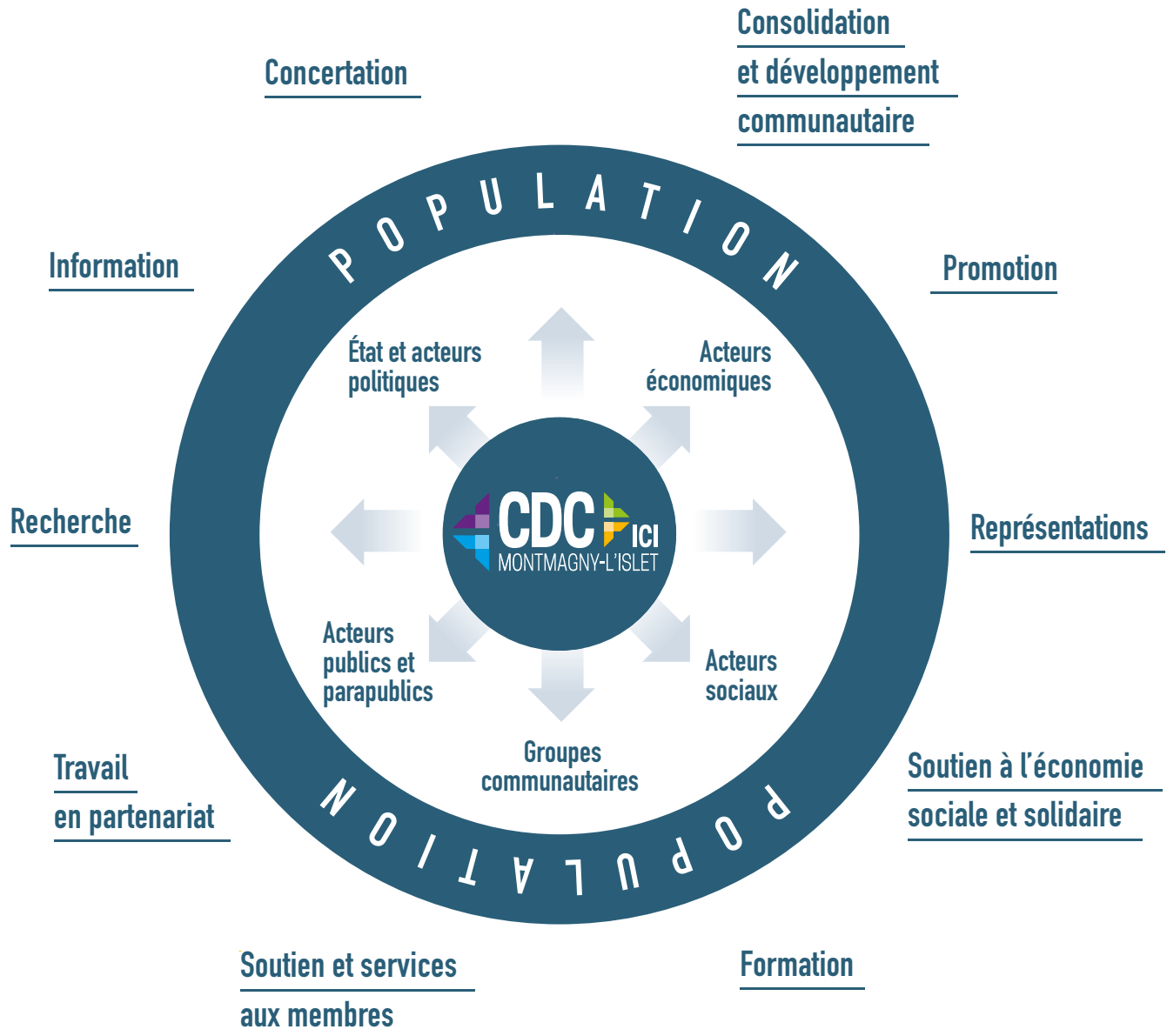
La mission de la Corporation de développement communautaire (CDC) ICI Montmagny-L'Islet est de regrouper des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale pour assurer leur pleine participation au développement socioéconomique des MRC de Montmagny et de L'Islet. Innovante, créative et mobilisatrice, elle s'impose comme un acteur incontournable sur trois dimensions : sociale, économique et environnementale. L'intersectorialité des membres est intrinsèque à la définition d'une corporation de développement communautaire et agit comme levier au développement territorial. Le développement communautaire vise une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie des citoyen·nes dans une perspective de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ancrée dans son milieu depuis 2010, elle travaille en partenariat avec des citoyen·nes et des acteur·trices du milieu municipal, politique, institutionnel et privé au développement des communautés.

La CDC ICI Montmagny-L'Islet contribue au développement de 28 municipalités dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Celle-ci est composée de 54 organismes communautaires et d'entreprises d'économie sociale.

Les principales activités et actions de la CDC sont orientées en fonction des dix volets d'intervention; la concertation, l'information, la consolidation et le développement communautaire, les représentations, le travail en partenariat, le soutien et service aux membres, la formation, le soutien à l'économie sociale et solidaire, la promotion et la recherche.



Les dix volets d'intervention de la CDC



MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de la consultation nationale sur les prochaines orientations : *Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance*, la Corporation de développement communautaire ICI Montmagny-L'Islet a, dans un court délai, convié les organismes communautaires membres de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, les travailleurs de rue, l'organisateur communautaire à un atelier réflexif le 25 mai 2026 à Montmagny en présence. 8 personnes ont répondu à l'appel.

Pour chaque thème, les 3 éléments suivants ont été abordés sous forme de tableau (voir annexe) :

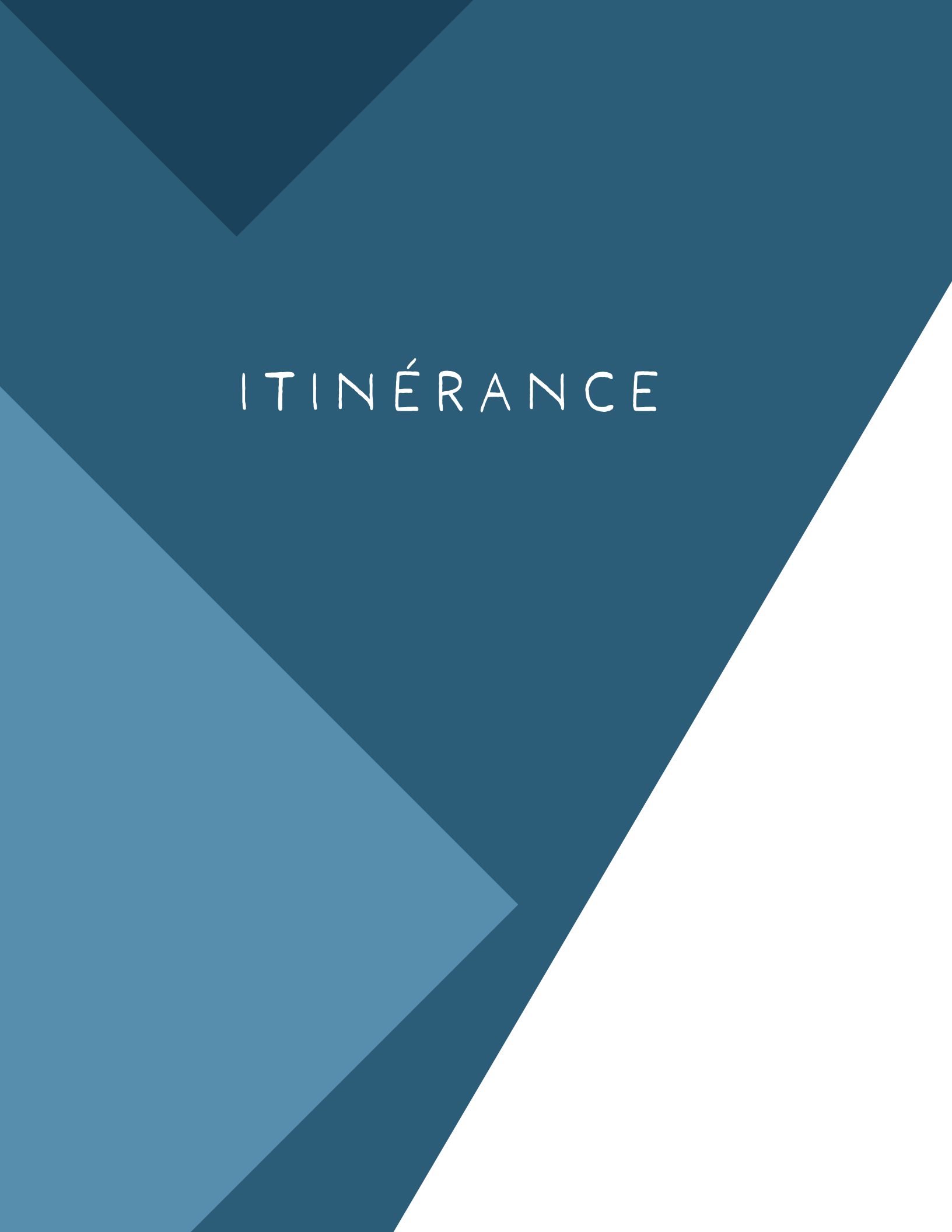
1- Constats

2- Enjeux

3- Recommandations

Par la suite une période de réflexion sur l'intégration des services a été réalisée en groupe.

Enfin, les membres de la CDC ICI Montmagny-L'Islet ont reçu une compilation des pistes de solutions pour chacun des enjeux. Ils avaient l'opportunité de les bonifier et de les prioriser. Ils disposaient d'une semaine pour le faire. En tout, c'est 16 répondantes et répondants qui ont contribué à cet exercice de priorisation.

The background consists of several large, overlapping triangles in two shades of blue (a darker navy blue and a lighter sky blue) and white. The triangles are arranged in a way that creates a sense of depth and movement, with some pointing towards the top and others towards the bottom.

ITINÉRANCE

CONSTATS

Le phénomène de l'itinérance visible est relativement récent dans les MRC de L'Islet et de Montmagny. Selon le rapport du dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible réalisé en 2022, près de 166 personnes ont été interrogées dans Chaudière-Appalaches. Depuis ce dénombrement, une hausse de 6,4 % a été observée, portant à 311 le nombre de personnes recensées lors du dernier dénombrement effectué en octobre 2025 sur ce même territoire.

Lors du dénombrement de 2022, dans la région de Chaudière-Appalaches, les personnes interrogées mentionnent avoir perdu leur dernier logement principalement en raison de problèmes de santé mentale (26 %) ou de consommation de substances (26 %). La majorité des personnes rencontrées (63 %) bénéficient de l'aide sociale, tandis que 22 % occupent un emploi.

L'itinérance cachée est présente sur le territoire depuis plusieurs années. Toutefois, on observe depuis quelques temps une augmentation de l'itinérance visible, particulièrement dans la ville de Montmagny. Quelques citoyens interpellent à l'occasion leur municipalité pour signaler des situations d'itinérance dans des villages avoisinants.

Au cours de l'hiver 2026, une concertation ponctuelle regroupant la ville de Montmagny, le réseau de la santé, la MRC de Montmagny, la Sûreté du Québec ainsi que des organismes communautaires a été mise en place. Cette mobilisation a permis l'ouverture d'une halte-chaleur destinée à soutenir les personnes en situation d'itinérance durant la saison hivernale, porté par un organisme du territoire (Maison La Frontière). Entre la mi-décembre 2025 et le 30 avril 2026, l'organisme porteur a répertorié une moyenne de quatre personnes ayant fréquenté les lieux chaque nuit. Cette concertation demeure toutefois non officielle.

Le territoire bénéficie également de la présence de travailleurs de rue, de services de proximité en stabilisation résidentielle ainsi que de projets de cohabitation sociale. Toutefois, les ressources financières qui leur sont accordées demeurent insuffisantes et par projet.

Les participants à la consultation ont également souligné que plusieurs locataires et propriétaires méconnaissent leurs droits, ce qui complique tant leur défense que l'accompagnement offert en matière de logement. Par ailleurs, la faible disponibilité de logements locatifs sur le territoire constitue un enjeu important, lequel est accentué de manière saisonnière par la location touristique. À ce sujet, un participant a rapporté avoir observé des situations où des locataires étaient contraints de quitter leur logement durant la période estivale afin de permettre sa location à court terme, notamment par l'entremise de plateformes telles qu'Airbnb.

Enfin, il demeure particulièrement difficile d'entrer en contact avec les personnes vivant une situation d'itinérance invisible. Le territoire fait également face à un manque important de ressources et de financement afin de répondre adéquatement aux besoins liés aux différentes formes d'itinérance.

ENJEUX, DÉFIS, PROBLÈMES

Plusieurs enjeux ont été soulevés lors de la rencontre. Bien qu'un nouveau service d'accompagnement en stabilisation résidentielle soit désormais en place, la ressource ne dispose que de quelques heures par semaine pour l'ensemble de la MRC, ce qui ne permet pas d'offrir un soutien optimal à chaque personne.

Par ailleurs, les personnes en situation d'itinérance visible ou cachée qui accèdent à un logement ont généralement besoin d'un accompagnement soutenu et régulier afin de favoriser leur stabilité résidentielle. En l'absence d'un tel soutien, ces personnes peuvent éprouver des difficultés à maintenir leur logement et se retrouver à retourner à la rue de façon intermittente. Cette réalité contribue à fragiliser la stabilité résidentielle et entraîne une augmentation des situations d'itinérance, tant visibles qu'invisibles, sur le territoire.

La réglementation encadrant l'accès aux habitations à loyer modique (HLM) devient de plus en plus restrictive (limité famille et aînés), avec l'ajout de plusieurs contraintes et une augmentation des situations d'expulsion. Cette réalité contribue à rendre l'accès au logement plus précaire et plus difficile pour les populations marginalisées et stigmatisées.

Les HLM peuvent constituer une solution de dernier recours. Lorsqu'une personne en est expulsée, elle ne peut généralement pas présenter une nouvelle demande pendant une période de trois ans à l'échelle provinciale, ce qui fragilise davantage sa situation. Dans un contexte de hausse des loyers, cette contrainte accentue la vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Des HLM demeurent inoccupés en raison d'un manque financier pour les rénover.

Enfin, l'acceptation sociale des personnes en situation d'itinérance au sein de la communauté a été identifiée comme un enjeu majeur. Les jugements et perceptions négatives de certains citoyens complexifient à la fois leur réalité quotidienne et l'implantation de services adaptés. Cette situation contribue à renforcer la stigmatisation des personnes en situation d'itinérance et limite les possibilités d'intervention et de soutien.

Par ailleurs, une autre problématique importante touchant la qualité de vie des personnes en situation d'itinérance sur le territoire réside dans le fait que les services sont principalement financés et organisés sous forme de projets, plutôt que de manière récurrente. Cette organisation rend difficile la mise en place de services d'hébergement d'urgence stables et continus, lesquels ne sont ni permanents ni offerts à l'année.

PISTES DE SOLUTIONS

Les participants ont été invités à prioriser les différentes pistes de solution identifiées. Les actions jugées prioritaires, soit celles ayant obtenu le plus grand nombre de votes, sont les suivantes :

1. Bonifier et consolider une ressource en stabilisation résidentielle

Les participants ont souligné l'importance de disposer d'une ressource en stabilisation résidentielle permettant d'assurer un suivi régulier dans la communauté auprès des personnes à risque d'itinérance ou récemment relogées à la suite d'un épisode d'itinérance. Bien qu'un service de ce type soit actuellement offert sur le territoire, le nombre limité d'heures qui lui est attribué ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins de l'ensemble de la population visée. De plus, il s'agit actuellement d'un projet pilote dont la pérennité n'est pas assurée. Cette solution consiste donc à renforcer et à consolider une initiative déjà existante.

2. Réserver des logements sociaux pour les personnes ayant vécu une situation d'itinérance

Les participants ont proposé de réserver un certain nombre de logements sociaux (HLM) aux personnes ayant vécu une situation d'itinérance, sans restriction liée à l'âge. Selon eux, les critères d'admissibilité actuellement en vigueur limitent l'accès de cette clientèle au logement social, ce qui constitue un obstacle important à leur rétablissement et à leur stabilité résidentielle. Cette solution nécessiterait la mise en place de nouvelles mesures, puisqu'aucun mécanisme de ce type n'existe actuellement sur le territoire.

3. Développer un service de travail de rue accessible à l'ensemble de la population

Les membres ont également identifié la nécessité de renforcer l'offre de travail de rue afin de couvrir l'ensemble du territoire et de répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge. Ils ont notamment souligné l'importance d'offrir des services en soirée et durant les fins de semaine. Bien que des travailleurs de rue soient déjà présents sur le territoire, leur nombre demeure insuffisant au regard de l'étendue géographique du secteur et de la diversité des besoins. De plus, plusieurs postes sont financés par projets, ce qui limite la capacité de planification à long terme et la continuité des services.

Bien qu'elles n'aient pas obtenu le plus grand nombre d'appuis lors de l'exercice de priorisation, d'autres pistes de solution ont été proposées par les participants. Considérant leur pertinence, il apparaît opportun de les présenter ci-dessous :

- Mettre en place un organisme dont la mission serait spécifiquement dédiée à la prévention et à la réduction de l'itinérance dans la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet;
- Consolider le financement des organismes œuvrant en défense des droits, en logement ou auprès des personnes en situation de vulnérabilité;
- Développer une concertation interdisciplinaire et intersectorielle dédiée à la prévention et à la réduction de l'itinérance;
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation visant à réduire les préjugés et la stigmatisation envers les personnes en situation d'itinérance;
- Offrir un soutien spécialisé aux offices d'habitation concernant les enjeux liés à l'itinérance;
- S'inspirer d'initiatives porteuses, notamment du modèle « Tous pour toit » développé à Lévis;
- Soutenir et consolider les comités citoyens en logement;
- Ajouter des ressources en travail de rue, notamment en soirée et durant les fins de semaine, dédiées spécifiquement à la ville de Montmagny puisque les besoins en itinérance visible sont principalement à cet endroit sur le territoire.
- Intégrer un volet de prévention de l'itinérance à un organisme déjà existant et lui fournir les ressources nécessaires pour assumer ce mandat, par exemple : Maison La Frontière;
- Développer une ressource d'hébergement destinée aux jeunes de 17 à 24 ans quittant les centres jeunesse, afin d'agir en prévention de l'itinérance et de favoriser une transition vers l'autonomie.



SANTÉ MENTALE

CONSTATS

En ce qui concerne la santé mentale, le constat principal est la difficulté d'accès aux services et aux soins. En effet, les limites des rencontres en temps et en nombre dans le réseau de la santé, les listes d'attentes, les situations de vie qui se complexifient chez les usagers, la fragilité accrue du filet social et bien d'autres, rendent difficile l'accès aux services. De plus, le manque de ressources financières et humaines dans le milieu de la santé et des services sociaux, tant au public qu'au communautaire, est un élément bien présent sur le territoire de Montmagny et L'Islet. En effet, certaines pistes de solution mises en place en vue de diminuer la pression sur les intervenants, comme le guide d'autosoin, ne conviennent pas à tout type de situation. Les coupures en santé et services sociaux se répercutent directement sur l'accès et la qualité des services : coupures de postes limitant le nombre d'intervenants disponibles, déplacements à domicile limités qui demande aux usagers de se déplacer eux-mêmes, roulement de personnel limitant le maintien d'un lien de confiance professionnel-usager, etc.

De plus, le cadre dans lequel les intervenants du milieu de la santé peuvent agir est limité. En effet, dans le réseau de la santé, une personne ayant besoin d'un suivi en santé mentale a droit à un suivi de dix rencontres ou moins. Bien qu'un certain travail puisse être effectué en dix rencontres, les enjeux en santé mentale se présentent souvent en comorbidité avec d'autres éléments de la vie d'une personne, par exemple des enjeux de logement, de consommation, des enjeux relationnels, financiers, de santé, etc. Donc, comme mentionné précédemment, les situations des individus se complexifient et il ne s'agit maintenant plus uniquement de traiter la santé mentale, mais de travailler sur les autres dimensions de vie d'une personne. Cela signifie que les individus ont besoin d'un soutien plus long terme, afin de pouvoir concrètement bénéficier de leur suivi. De plus, les intervenants ont un mandat prédéfini duquel ils peuvent difficilement déborder. Cette situation crée parfois un décalage entre les objectifs de l'intervenant et ceux de l'utilisateur, puisque l'intervenant doit cadrer dans son mandat et dans un délai donné, alors que l'utilisateur a un besoin qui demande plus de temps à être répondu. En résumé, nous constatons une désaffiliation du système de santé face aux divers besoins des usagers, en priorisant la productivité plutôt que le processus de rétablissement. Nous remarquons que cela crée chez les personnes un sentiment de méfiance. Ceux-ci évitent ensuite d'aller chercher de l'aide auprès des services publics, ne souhaitant pas revivre une expérience négative.

Nous constatons également un taux de suicide plus élevé dans les MRC de Montmagny et L'Islet, comparé à celui de la région. Selon le Centre Intégré de Santé et Services Sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA), la défavorisation matérielle et sociale est un facteur de risque important de suicide, celui-ci augmente progressivement selon le niveau de défavorisation, allant jusqu'à être deux fois plus élevé chez les groupes de personnes les plus défavorisées. La défavorisation matérielle est particulièrement présente dans les MRC de Montmagny et L'Islet. Dans la *Caractérisation des communautés locales*, le

CISSS-CA répertorie que plus de la moitié des communautés locales sont défavorisées matériellement dans Montmagny, et deux tiers des communautés locales sont défavorisées matériellement dans L'Islet. En ce sens, les communautés présentes au sein de Montmagny et L'Islet sont alors plus à risques de vivre de la détresse psychologique, pouvant mener parfois au suicide.

En somme, nous constatons qu'il est difficile d'avoir accès aux services et soins en santé mentale dans le réseau de la santé et que ceux-ci ne sont pas toujours adaptés à la personne, la complexification des situations de vie amènent des enjeux quant aux divers mandats des intervenants et que le taux de suicide est influencé grandement par les deux éléments précédents.

ENJEUX, DÉFIS, PROBLÈMES

Sur notre territoire, l'accès aux soins et services en santé mentale est particulièrement difficile pour la clientèle située au sud des deux MRC. Bien que plusieurs services soient disponibles dans les municipalités du sud, plusieurs personnes se voient pénalisées, puisque plusieurs services sont uniquement disponibles dans la ville de Montmagny. En effet, des citoyens n'ont pas les moyens financiers de posséder une voiture pour se déplacer, prendre congé du travail pour aller à leurs rendez-vous, ou encore pour se payer des services au privé. Le revenu médian dans la MRC de Montmagny et de L'Islet est plus faible que celui de la région (37 200\$) et du Québec (36 400\$), et le revenu médian de plusieurs municipalités du sud est encore plus faible, soit 32 300\$ et moins selon la *Caractérisation des communautés locales*. Bien qu'il y ait des travailleurs de proximité, des travailleurs de milieu, des travailleurs de rue et plusieurs organismes dans ces municipalités plus éloignées, ils se voient contraints de prioriser leurs interventions par manque de temps, de ressources humaines et financières. En effet, plusieurs organismes communautaires se voient référer des personnes vers d'autres services, puisque les problématiques de ceux-ci ne cadrent pas dans la mission de l'organisme ou dans son financement. Le manque de financement des organismes communautaires est un défi bien connu, affectant la quantité et la qualité de services pouvant être offerte aux diverses personnes de la communauté.

Un autre défi présent sur le territoire est une offre de service limitée pour certains groupes. Bien que plusieurs organismes couvrent des tranches d'âges, des sexes et des situations variées, il y a pourtant des services pertinents qui ne sont pas ou peu offerts sur le territoire. Par exemple, les ressources pour hommes, d'aide juridique, itinérance sont très limitées dans les MRC de Montmagny et L'Islet. De plus, il n'y a pas d'offres de lits de crise, ce qui engendre d'autres problématiques pour les personnes en situation d'itinérance par exemple, qui doivent se réfugier dans des lieux publics, chez des proches ou autres pour la nuit.

Un autre défi observé est la stigmatisation des personnes vivant avec des enjeux en santé mentale. En effet, les personnes ayant un ou plusieurs diagnostics en santé mentale sont souvent moins prises au sérieux par les professionnels de la santé et par les membres de notre société. Les travaux de Jabouri et al. (2022) mentionnent que pour une même situation,

une personne souffrant avec un trouble en santé mentale sera traitée différemment par les autres membres de la société, entraînant une souffrance supplémentaire et parfois même supérieure à la souffrance générée par le trouble en santé mentale lui-même. Cette stigmatisation n'épargne pas les professionnels en santé et services sociaux. La même étude ajoute que de nombreuses personnes ayant des enjeux en santé mentale choisissent de ne pas entrer ou maintenir des contacts avec les services de santé. Cela joue un rôle dans le développement de comorbidités chez les personnes souffrant d'un trouble en santé mentale. Certaines personnes se voient reporter ou renoncer aux soins de santé auxquels ils ont droit, par crainte de vivre de la stigmatisation de la part des professionnels de la santé.

Les défis en santé mentale étant vastes, les défis constatés sur notre territoire concernent particulièrement l'accessibilité aux services en santé mentale, l'offre de services limitée pour certains groupes et la stigmatisation entourant la santé mentale.

PISTES DE SOLUTIONS

Les participants ont été invités à prioriser les différentes pistes de solution identifiées. Les actions jugées prioritaires, soit celles ayant obtenu le plus grand nombre de votes, sont les suivantes :

1. Développer des lits de crise sur le territoire

L'absence de ressource d'hébergement de crise est un enjeu majeur sur le territoire. Les intervenants n'ont pas de solution pour venir en aide aux personnes qui ont besoin de ce type de service et doivent référer les personnes vers les grands centres.

2. L'accompagnement plus long terme des personnes vivant avec des enjeux de santé mentale

Les participants ont souligné l'importance d'offrir un accompagnement soutenu et adapté aux personnes vivant avec des enjeux de santé mentale. Il a été mentionné que plusieurs d'entre elles voient leurs services réduits ou interrompus lorsque leur situation connaît une amélioration temporaire. Toutefois, en l'absence d'un soutien continu, ces personnes peuvent vivre de nouvelles difficultés ou une détérioration de leur état, les obligeant à entreprendre à nouveau des démarches pour accéder aux services. Un accompagnement à plus long terme permettrait ainsi de favoriser la stabilité des personnes et de prévenir les rechutes ou l'aggravation des problématiques.

3. Plus d'initiatives diversifiées en loisir (jeunes, aînés, personnes actives, hommes, etc.) pour briser l'isolement dans l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les municipalités du sud des deux MRC de L'Islet et de Montmagny

En effet, diversifier davantage les initiatives en loisirs permettraient de rejoindre un plus large éventail de personnes. Plusieurs ne sont pas accessibles pour les travailleurs ou trop ciblés pour une certaine tranche de la population.

4. Re conduite des programmes qui fonctionnent pour assurer une stabilité dans l'accompagnement des personnes (ex : PSL)

En effet, cette solution existe déjà et doit être reconduite et consolidée afin d'offrir une meilleure stabilité pour les personnes vulnérables.

D'autres pistes de solution ont également été proposées par les participants lors de l'exercice de priorisation. Il apparaît néanmoins pertinent d'en faire l'énumération :

- Plus de soutien financier pour les organismes offrant des services de soutien pour les personnes ayant des enjeux en santé mentale;
- Meilleures conditions de travail pour les intervenants;
- Flexibilité des programmes en lien avec la réalité du territoire;
- Service d'appel soir et fin de semaine offert par un travailleur de proximité;
- Campagne de déstigmatisation;
- Plus de travailleurs de rue sur le territoire, soir et fin de semaine;
- Développer un espace jeunesse 16-24 ans, un tiers lieu offrant loisir, aide psychologique, clinique jeunesse en prévention.

The background consists of several overlapping geometric shapes. A large, dark blue triangle points downwards from the top center. To its right, a white triangle points upwards. Below the dark blue triangle, a medium blue triangle points upwards. In the bottom left corner, there is a light blue triangle pointing towards the center. The word "DÉPENDANCE" is centered in the white space between the dark blue and medium blue triangles.

DÉPENDANCE

CONSTATS

En Chaudière-Appalaches, environ 3 085 personnes âgées de 12 ans et plus ont consulté des services en raison de troubles liés à l'usage de substances psychoactives (SPA) en 2021-2022. Cette réalité témoigne de l'ampleur des enjeux de dépendance présents sur le territoire et de la nécessité de renforcer les services de prévention, d'intervention et d'accompagnement.

Par ailleurs, toujours dans Chaudière-Appalaches, près d'une personne sur cinq s'étant présentée à l'urgence pour une possible intoxication aux substances psychoactives était âgée de 0 à 19 ans, ce qui soulève des préoccupations importantes quant à la consommation chez les jeunes et à l'accès précoce aux mesures de prévention et de soutien.

Une augmentation significative de l'utilisation de la naloxone — un médicament permettant de renverser temporairement les effets d'une surdose d'opioïdes — a également été observée entre 2021 et 2022, illustrant l'intensification des situations d'urgence liées à la consommation de substances.

Entre le 1^{er} janvier et le 7 décembre 2024, la région de Chaudière-Appalaches a enregistré 18 décès confirmés liés à une intoxication aux substances psychoactives, auxquels s'ajoutent 13 décès suspectés d'être associés à ce type d'intoxication. En 2024, le groupe des 50 à 59 ans représente la tranche d'âge la plus touchée par les décès confirmés. De plus, le taux de visites à l'urgence liées à la consommation de cocaïne est significativement plus élevé en 2024 comparativement à la moyenne observée entre 2017 et 2019.

Les échanges réalisés dans le cadre de la consultation ont également mis en lumière la présence croissante de nouvelles substances psychoactives sur le territoire. Souvent plus toxiques et combinées à d'autres produits, ces substances entraînent des effets imprévisibles et augmentent considérablement les risques de surdose ainsi que les complications associées à la consommation. Les intervenants présents ont notamment observé qu'à la suite de la pandémie de la COVID-19, les substances consommées semblent être de moins bonne qualité et davantage altérées, ce qui accentue les risques pour la santé et la sécurité des personnes consommatrices.

Par ailleurs, les MRC de L'Islet et de Montmagny présentent un important déficit de services destinés aux adultes vivant avec des problématiques de dépendance. À ce jour, aucun organisme du territoire n'offre de services structurés de dépistage, d'intervention précoce, d'aide ou d'accompagnement pour les personnes âgées de 18 ans et plus. La seule ressource spécialisée identifiée est une thérapie privée nécessitant des frais élevés, ce qui en limite considérablement l'accessibilité pour les personnes à faible revenu.

En matière de prévention, un seul organisme dispose actuellement d'une ressource à temps partiel dédiée aux activités de sensibilisation et de prévention des dépendances dans les quatre écoles secondaires du territoire, ce qui demeure insuffisant au regard des besoins observés.

Les participants ont également souligné l'existence d'importantes disparités territoriales, particulièrement entre les municipalités situées au nord et celles du sud du territoire. Les personnes résidant dans les secteurs plus éloignés du sud rencontrent davantage de difficultés d'accès aux services, notamment en raison de l'éloignement géographique et du manque de ressources de proximité.

Enfin, plusieurs intervenants ont mentionné la pertinence de mieux documenter la réalité des personnes vivant avec des enjeux de dépendance sur le territoire. Une meilleure connaissance de l'ampleur des besoins permettrait d'orienter le développement de services adaptés et de soutenir une planification plus adéquate des ressources.

ENJEUX, DÉFIS, PROBLÈMES

L'un des principaux enjeux en matière de dépendance sur le territoire réside dans l'absence d'organisme ayant pour mission spécifique d'intervenir auprès des personnes vivant avec des problématiques de consommation (dépistage, intervention précoce, aide/accompagnement) 18-100 ans. Bien que les travailleurs de rue, de proximité et de milieu jouent un rôle essentiel auprès des personnes vulnérables, ils ne disposent ni des ressources ni des mandats nécessaires pour offrir un accompagnement complet et spécialisé répondant à l'ensemble des besoins liés aux dépendances.

L'accessibilité aux services demeure également un défi majeur, notamment en raison de l'étendue du territoire ainsi que du manque d'intervenants, tant dans le milieu communautaire que dans le réseau de la santé et des services sociaux. Cette réalité affecte particulièrement les personnes à faible revenu, pour qui les déplacements vers Montmagny ou les grands centres représentent un obstacle important. Même les personnes disposant d'un véhicule sont parfois peu enclines à parcourir de longues distances afin d'obtenir des services.

À cela s'ajoute l'absence de thérapies gratuites ou à faible coût sur le territoire de Montmagny-L'Islet, limitant considérablement l'accès à des services spécialisés pour les personnes vivant des enjeux de dépendance.

L'accès au matériel de prévention constitue également un enjeu important. À l'extérieur de Montmagny, plusieurs municipalités ne disposent d'aucun point de service permettant l'accès à du matériel de prévention. Le manque de travailleurs de rue, de proximité et de milieu, combiné à la grandeur du territoire, complique l'approvisionnement des personnes ainsi que les activités de sensibilisation à une consommation plus sécuritaire. Cette situation contribue à accroître les risques de problèmes de santé physique et mentale ainsi que les risques de surdose.

Des participants ont également souligné les difficultés liées à l'arrivée de nouvelles substances sur le marché. Le matériel de prévention adapté est souvent inexistant ou disponible avec un délai important. Il a notamment été mentionné que, malgré les alertes émises par la santé publique, les outils permettant de détecter certaines nouvelles substances dangereuses demeurent insuffisants ou indisponibles, limitant ainsi la capacité d'intervention rapide sur le terrain.

Par ailleurs, l'accessibilité aux trousse de naloxone demeure inégale sur le territoire. Certaines pharmacies ne distribuent pas ces trousse, tandis que d'autres consignent l'approvisionnement au dossier médical des personnes. Cette pratique peut contribuer à la stigmatisation et dissuader certaines personnes d'obtenir une trousse par crainte des répercussions associées à cette inscription.

Enfin, les participants ont mentionné que les processus de référencement vers le réseau de la santé et des services sociaux demeurent complexes et que les délais d'attente pour accéder aux services sont longs, ce qui nuit à une prise en charge rapide et adaptée des personnes vivant avec des problématiques de dépendance.

En matière de prévention, une ressource à temps partiel en prévention des dépendances dans les quatre écoles secondaires du territoire est insuffisante au regard des besoins observés et de la grandeur du territoire.

PISTES DE SOLUTIONS

Les participants ont été invités à prioriser les différentes pistes de solution identifiées. Les actions jugées prioritaires, soit celles ayant obtenu le plus grand nombre de votes, sont les suivantes :

1. Développer service en dépendance destiné aux personnes de 18 ans et plus

Les participants ont souligné l'absence, sur le territoire, d'un organisme ayant pour mission d'offrir des services de dépistage, d'intervention précoce, d'aide et d'accompagnement aux personnes vivant avec des enjeux de dépendance. La consultation a mis en lumière un important manque de services, particulièrement pour la population adulte, ce qui limite l'accès à un soutien adapté, accessible et continu. Parmi les pistes de solution proposées, des participants suggèrent la bonification du financement d'un organisme dont la mission est connexe afin de permettre l'ajout de ressources dédié au développement de services en dépendance pour les adultes, tout en assurant une offre de proximité dans les MRC de L'Islet et de Montmagny. Advenant qu'aucun organisme ne soit en mesure d'assumer ce mandat, la création d'un organisme spécialisé en dépendance constituerait une avenue à envisager afin de répondre adéquatement aux besoins du milieu.

2. Mettre en place une unité mobile d'intervention en dépendance

Une autre solution priorisée consiste à déployer un véhicule d'intervention mobile desservant l'ensemble des municipalités du territoire. Cette ressource pourrait être composée, par exemple, d'un intervenant communautaire et d'un professionnel de la santé, tel qu'un infirmier. Cette approche permettrait de rapprocher les services des citoyens en situation de vulnérabilité et de répondre aux défis d'accessibilité observés sur un vaste territoire caractérisé par une faible densité de population.

3. Renforcer les actions de prévention adaptées aux différentes clientèles

Les participants ont également souligné l'importance d'augmenter les investissements en prévention des dépendances afin de mieux répondre aux réalités des différentes clientèles. Ils ont insisté sur la nécessité que les interventions et les activités de prévention soient développées en s'appuyant sur les meilleures pratiques reconnues, notamment celles recommandées par l'INSPQ.

4. Bonifier le financement des initiatives de prévention destinées aux jeunes

Un besoin particulier a été identifié concernant les jeunes. Bien qu'une ressource soit actuellement présente à temps partiel dans les écoles, un financement accru permettrait d'augmenter la présence des intervenants et de renforcer les activités de prévention des dépendances auprès des élèves du secondaire.

D'autres pistes de solution ont également été proposées par les participants lors de l'exercice de priorisation. Il apparaît néanmoins pertinent d'en faire l'énumération :

- Offrir davantage d'accompagnement et de suivi dans la communauté pour les personnes vivant avec une dépendance;
- Adapter les interventions en fonction des différentes clientèles et de leurs réalités particulières, notamment celles des jeunes et des adultes;
- Mettre en place des actions favorisant l'acceptabilité sociale et la réduction de la stigmatisation, notamment par la sensibilisation à l'utilisation de la naloxone;
- Augmenter l'offre de formation destinée aux intervenants et aux partenaires du milieu;
- Développer des stratégies d'intervention ciblant les groupes criminalisés et les réseaux associés au trafic de substances.



RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES SERVICES

RÉFLEXION SUR L'INTÉGRATION DES SERVICES

L'intégration des services constitue sans conteste un levier essentiel pour répondre efficacement aux enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance. C'est par la collaboration entre des partenaires issus de différents secteurs que nous serons en mesure d'agir sur les freins systémiques et structurels qui nuisent au bien-être des collectivités et à la réponse apportée aux personnes les plus vulnérables. Une approche concertée, cohérente et intégrée permettrait d'assurer un accompagnement plus humain, plus continu et mieux adapté aux réalités vécues par ces personnes.

Lors de la consultation, plusieurs éléments ont été soulevés en matière d'intégration des services et de collaboration intersectorielle :

- Dans l'établissement des partenariats, il est essentiel que chaque acteur connaisse clairement son rôle et ses responsabilités. Toutefois, dans les situations complexes liées à la santé mentale, à la dépendance et à l'itinérance, une certaine souplesse demeure nécessaire. Les participants ont souligné l'importance d'une approche collaborative où les intervenants acceptent, au besoin, de dépasser les limites traditionnelles de leur mandat afin de répondre adéquatement aux besoins de la personne et de la collectivité.
- Les démarches administratives exigées pour accéder à plusieurs services constituent un frein important et retardent souvent la prise en charge des personnes vulnérables. Il apparaît nécessaire de simplifier les mécanismes d'accès aux services, notamment lorsque la personne est accompagnée par un intervenant communautaire ou un travailleur de rue. Cette reconnaissance pourrait faciliter les références vers le logement, les services sociaux ou d'autres ressources essentielles. À titre d'exemple, certaines exigences administratives, telles que l'avis de cotisation ou les restrictions d'accès au logement social, représentent des obstacles majeurs.
- Une meilleure concertation entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux est également souhaitée. En effet, les participants ont recommandé une augmentation du seuil de revenus permis avant la réduction des prestations d'aide sociale, afin d'encourager l'intégration progressive à l'emploi sans pénaliser financièrement les personnes.
- Lorsqu'une référence est effectuée vers les services du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) ou vers les services en santé mentale des CLSC, celle-ci devrait systématiquement mener à une prise en charge réelle et rapide. Trop de personnes vulnérables se retrouvent actuellement sans suivi adéquat et « tombent entre les mailles du filet ».
- Les services de proximité devraient être priorités afin d'assurer un accompagnement adapté, accessible et ancré dans les milieux de vie des personnes concernées.

- L'accès à des logements de type « milieu de vie », intégrant des services de soutien tels que le travail de milieu, l'aide alimentaire ou l'accompagnement psychosocial, a aussi été identifié comme une avenue à privilégier.
- Une plus grande intégration des services et une approche transversale entre les différents réseaux sont nécessaires afin de mieux répondre aux enjeux complexes et multidimensionnels vécus par les personnes.
- Les participants ont également souligné l'importance de décroisonner certains programmes gouvernementaux dans les grands territoires à faible densité de population, notamment en matière d'emploi à temps partiel ou d'accès flexible aux études.
- Des collaborations accrues avec le ministère de la Sécurité publique et les corps policiers, notamment la Sûreté du Québec, ont aussi été évoquées. Il apparaît essentiel de trouver un équilibre entre la sécurité des citoyens, les interventions d'accompagnement et la prévention de la judiciarisation ou de la criminalisation des personnes vivant des enjeux de santé mentale, de dépendance ou d'itinérance.
- Enfin, démocratiser et rendre plus accessibles les services du CISSS-CA. Les professionnels devraient être davantage présents dans les milieux de vie des personnes vulnérables, notamment par le déploiement d'initiatives telles que des infirmières de rue, des psychologues et psychiatres de rue ou encore des médecins de proximité afin de favoriser l'accès aux soins, aux évaluations et aux diagnostics.

AUTRES ÉLÉMENTS

Un espace de discussion a également été prévu lors de la consultation afin de permettre aux participants de soulever des enjeux et préoccupations qui n'avaient pas été abordés dans les sections précédentes. Plusieurs éléments importants ont ainsi été mis en lumière :

- Les participants ont insisté sur l'importance de replacer la personne au centre des interventions et des politiques publiques. La primauté de la personne ainsi que la défense des droits demeurent des principes fondamentaux dans l'accompagnement des personnes vivant des enjeux de santé mentale, de dépendance ou d'itinérance.
- Il a également été souligné que plusieurs critères d'admissibilité aux services ou programmes demeurent trop rigides et excluent des personnes dont la situation ne correspond pas parfaitement aux cadres établis. Une plus grande flexibilité dans les critères d'accès permettrait de mieux répondre à la diversité des réalités vécues sur le terrain.
- Un manque important de services en intervention de crise ainsi qu'en dépendance pour la population adulte a été identifié sur le territoire. Les participants considèrent qu'il s'agit d'un enjeu prioritaire nécessitant des actions rapides et structurantes.

- L'accessibilité à des formations de base adaptées aux réalités du terrain a également été soulevée. Le manque de formation spécialisée fragilise les nouveaux intervenants à leur arrivée dans le milieu et contribue à l'instabilité des équipes de travail. Un meilleur accès à des formations continues et pratiques favoriserait le maintien et le développement des compétences.
- Les participants ont également demandé une reconnaissance accrue et une valorisation des approches d'intervention adaptées aux réalités des personnes accompagnées, notamment les approches de réduction des méfaits, les pratiques humanistes et les approches favorisant l'autonomisation des personnes (empowerment).
- La nécessité d'assurer un financement adéquat et récurrent des organismes et des équipes d'intervention a été fortement mise de l'avant. Un financement stable est essentiel afin d'assurer la continuité, la qualité et l'accessibilité des services. Les participants ont également rappelé l'importance de respecter les missions propres à chaque organisation et de favoriser une réelle collaboration entre les partenaires, sans dédoublement des services, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour intervenir dans des situations complexes liées à la santé mentale, à la dépendance et à l'itinérance.
- Enfin, plusieurs participants ont souligné la pertinence d'adopter une approche écosystémique dans l'élaboration des interventions et des politiques publiques, afin de considérer l'ensemble des facteurs individuels, sociaux, économiques et communautaires influençant les trajectoires de vie des personnes.

CONCLUSION

Le présent mémoire expose les principales réflexions et préoccupations soulevées en matière d'itinérance, de santé mentale et de dépendance sur le territoire de Montmagny-L'Islet. La CDC ICI Montmagny-L'Islet tient à saluer la démarche de consultation nationale mise en place par le gouvernement. Toutefois, le court délai entre l'annonce de la consultation et la date limite de dépôt des mémoires a représenté un défi important pour notre territoire, limitant le temps disponible pour mobiliser les acteurs du milieu et réaliser une démarche de consultation approfondie. Cette réalité explique la méthodologie retenue afin de rejoindre le plus grand nombre possible d'organismes et de partenaires du territoire.

Bien que les organismes communautaires jouent un rôle essentiel dans la réponse aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, ils ne peuvent assumer seuls la responsabilité de ces enjeux complexes. Le présent exercice met en lumière la nécessité de développer des réponses durables, globales et concertées en matière d'itinérance, de santé mentale et de dépendance, tout en plaçant la dignité des personnes au cœur des actions. Les échanges réalisés démontrent que les problématiques de santé mentale, de dépendance et d'itinérance ne peuvent être abordées de manière isolée. Les participants ont notamment souligné l'importance d'améliorer l'accès aux services, de soutenir davantage les organismes communautaires, de renforcer les services de proximité et de favoriser une meilleure intégration des services entre les différents réseaux.

Cela implique notamment d'agir de façon simultanée sur plusieurs déterminants, tels que l'accès au logement, aux soins et aux services, la prévention, la réduction des méfaits, la sécurité du revenu ainsi que le soutien adéquat aux organismes communautaires et aux communautés.

Nous espérons que les constats, enjeux et pistes d'action présentés dans ce mémoire contribueront à l'élaboration des prochaines orientations gouvernementales en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance.

BIBLIOGRAPHIE

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, La consommation de substances psychoactives en Chaudière-Appalaches en bref, repéré le 2026-05-28 :

<https://www.ciassca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/surveillance-de-la-sante-de-la-population/substances-psychoactives/la-consommation-de-substances-psychoactives-en-chaudiere-appalaches>

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, Vigie régionale des surdoses de drogues en Chaudière-Appalaches : Bilan de l'année 2024, repéré le 2026-05-28 :

<https://www.ciassca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/surveillance-de-la-sante-de-la-population/adultes-25-64-ans/substances-psychoactives/bilan-2024-de-la-vigie-des-surdoses-de-drogues>

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. (2018).

La problématique du suicide en Chaudière-Appalaches. https://www.ciassca.com/clients/CIASSCA/Professionnels_M%C3%A9decins_et_partenaires/Pr%C3%A9vention_promotion/Pr%C3%A9vention_suicide/RAP_La_probl%C3%A9matique_du_suicide_en_Chaudi%C3%A8re_Appalaches_FINAL.pdf

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. (2025).

Caractérisation des communautés locales. <https://www.ciassca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/surveillance-infogram-par-surveillance-de-la-sante-de-la-population/notre-population/caracterisation-des-communautes-locales>

Jabouri, O. A., Leroux, P. et Smith, P. (2022). La stigmatisation des personnes souffrant d'un problème de santé mentale et le rôle des professionnels de la santé : une scoping review internationale. *Revue Francophone internationale de recherche infirmière*, 8(3).

<https://doi.org/10.1016/j.refiri.2022.100280>

Jonathan Lavoie, avril 2025, L'itinérance en hausse de 20 % dans la Capitale-Nationale, Radio Canada, repéré le 2026-05-28 :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2245073/itinerance-denombrement-quebec-levis>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. Repéré le 2026-05-28 :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021). Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026. S'allier devant l'itinérance. Repéré à :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2026). L'ITINÉRANCE VISIBLE AU QUÉBEC ET SON ÉVOLUTION. Résultats préliminaires de l'exercice de dénombrement de 2025. Repéré le 2026-05-28 :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-846-07W.pdf>

Société d'habitation du Québec, Guide sur le règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, Repéré 2026-06-01 : <https://www.habitation.gouv.qc.ca/espacepartenaires/content-commun/sections-avec-menu/guide-sur-le-reglement-sur-lattribution-des-logements-a-loyer-modique/non-admissibilite>

ANNEXE

Itinérance

Constat	Enjeux, défis et problèmes	Piste de solutions existantes à consolider	Piste de solution à développer	Piste à éviter

Quels obstacles nuisent à l'accès aux services?

Santé mentale

Constats	Enjeux, défis et problèmes	Piste de solutions existantes à consolider	Piste de solution à développer	Piste à éviter

Quels les obstacles nuisent à l'accès aux services?

DÉPENDANCE

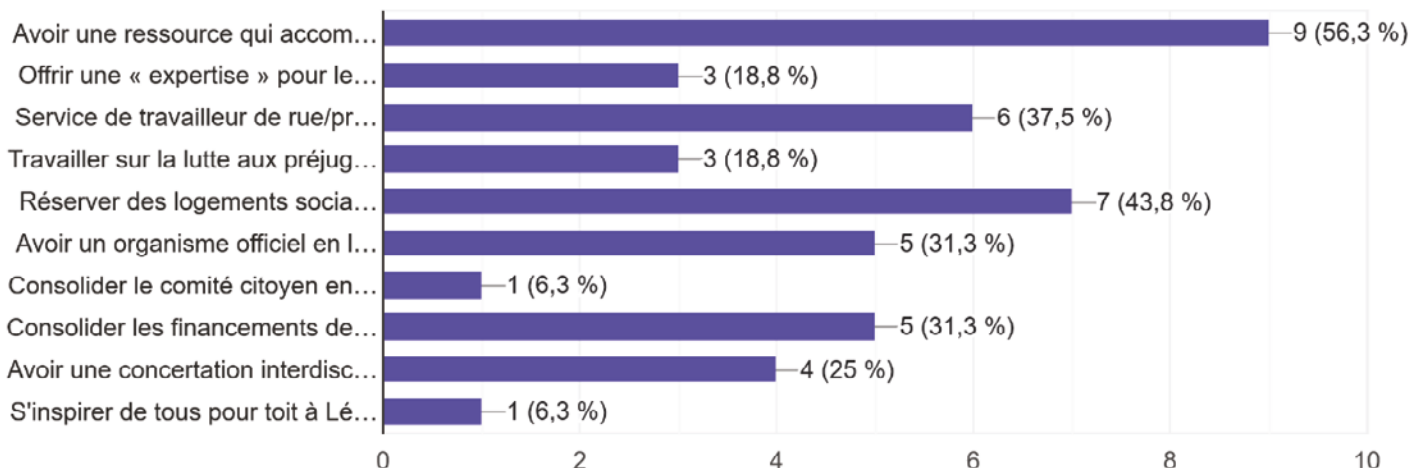
Constats	Enjeux, défis et problèmes	Piste de solutions existantes à consolider	Piste de solution à développer	Piste à éviter

Quels obstacles nuisent à l'accès aux services?

RÉSULTATS DU SONDAGE DE PRIORISATION :

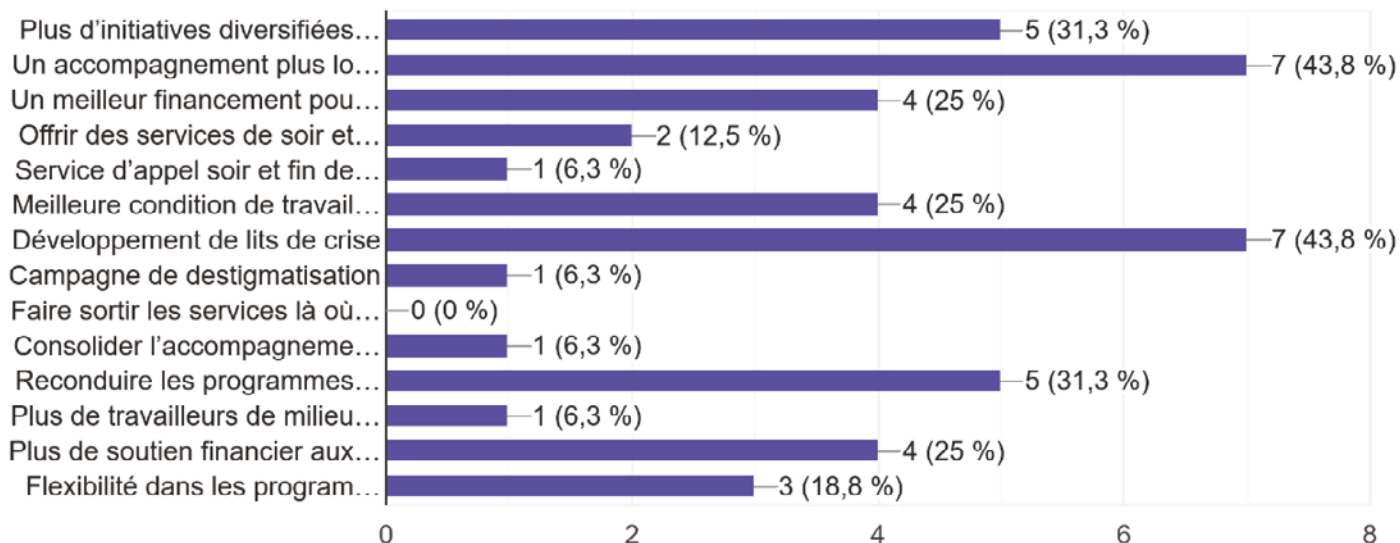
Piste de solutions à prioriser pour les actions en lutte à l'itinérance (à consolider ou développer) 3 réponses maximum.

16 réponses



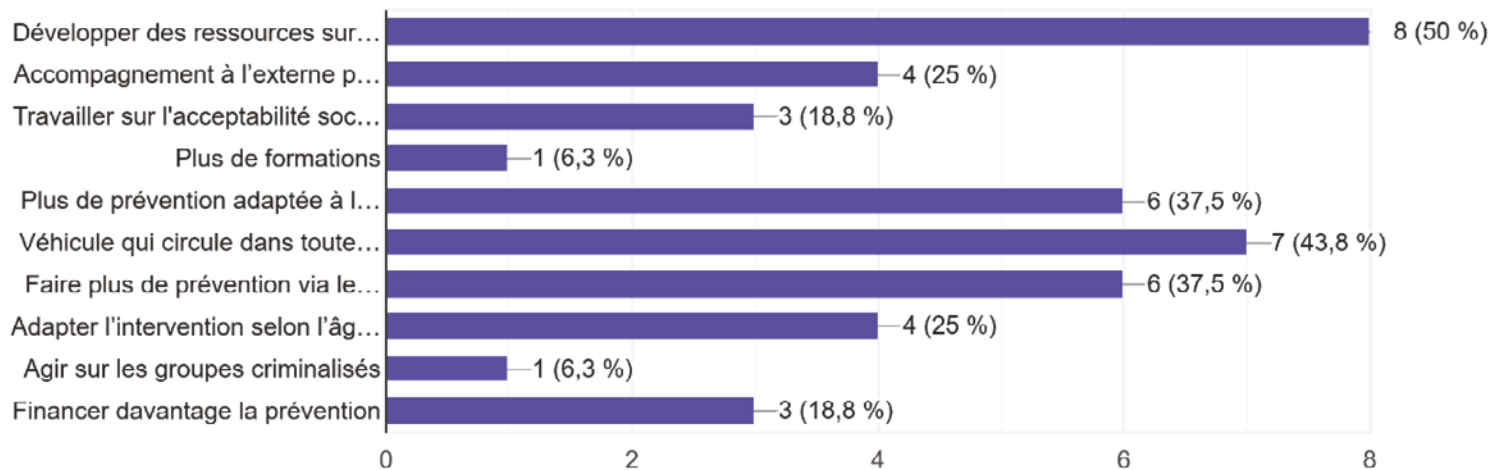
Piste de solutions à prioriser pour les actions en santé mentale (à consolider ou développer) 3 réponses maximum.

16 réponses



Piste de solutions/actions à prioriser en dépendance (à consolider ou développer) 3 réponses maximum.

16 réponses





CDC ICI MONTMAGNY-L'ISLET

- 318, rue Verreault, Local #26 Saint-Jean-Port-Joli (Qc) G0R 3G0
 - 160, boul. Taché Est, Montmagny (Qc) G5V 4E8
- 418 358-0648 | cdcicimontmagnylislet.com